

2012-0171
2012-01-30

GROUPE	P	FONGICIDE
---------------	----------	------------------

ACTIGARD^{MC} 50WG

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES

USAGE COMMERCIAL

Granulé dispersable dans l'eau pour la suppression et la répression des maladies dans les tomates et le tabac par l'induction d'une résistance chez la plante hôte. Ne pas utiliser dans des serres.

GARANTIE :

Acibenzolar-S-méthyle 50,0 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION : IRRITE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 29756
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada, inc.
140, Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Risques pour les humains et les animaux domestiques.

Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres.

Porter des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable, des lunettes de protection, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange et le chargement du produit ou pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Pendant l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures/bottes et des chaussettes.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Ne pas traiter plus de 100 ha par jour.

Ne pas utiliser dans des serres.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte ou encore, un sol compacté ou d'argile.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

RISQUES DE NATURE PHYSIQUE OU CHIMIQUE

Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues.

Ne pas retourner ni permettre à des travailleurs de retourner aux endroits traités dans les 12 heures suivant le traitement pour les tomates et dans les 8 heures suivant le traitement pour le tabac.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. Pour éviter toute contamination, garder à l'écart des aliments de consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

ACTIGARD 50WG est un composé systémique sélectif non pesticide utilisé pour la répression de la tache bactérienne et de la moucheture bactérienne de la tomate ainsi que pour la suppression de la moisissure bleue du tabac. ACTIGARD 50WG est un inducteur de résistance chez la plante hôte. ACTIGARD 50WG affiche un mode d'action unique qui imite la résistance systémique acquise (RSA), réaction naturelle observée chez la plupart des espèces végétales. ACTIGARD 50WG n'assure aucune lutte directe contre les agents pathogènes visés.

Prévoir un délai de 30 jours avant de semer à nouveau des plants pour toutes les cultures qui ne sont pas indiquées sur l'étiquette d'ACTIGARD 50WG.

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à de telles fins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Pour obtenir un rendement optimal, suivre les directives suivantes.

ACTIGARD 50WG doit être appliqué sur les feuilles des plants de façon préventive, avant l'apparition de la maladie.

ACTIGARD 50WG circule de façon systémique dans toute la plante; cependant, une couverture uniforme assure un rendement optimal. Appliquer ACTIGARD 50WG par voie terrestre dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture uniforme. Voir le mode d'emploi pour chaque

culture pour des recommandations particulières.

Un traitement avec ACTIGARD 50WG imite la réaction RSA des plantes.

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit si le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer de gouttelettes plus petites que celle de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Suivre les précautions recommandées à l'opérateur lorsque celles-ci sont plus strictes que les recommandations générales associées à l'épandage avec le pulvérisateur terrestre.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, communiquer avec le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit doit être effectué conformément aux exigences suivantes.

Volume : Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L à l'hectare.

Directives de mélange

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement à effectuer. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit afin d'éviter tout dommage à la culture et tout problème de mélange ou d'obstruction des buses en raison de la contamination du réservoir. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée.

- 1) Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
- 2) En faisant fonctionner l'agitateur, verser ACTIGARD 50WG dans le réservoir.
- 3) Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise. Commencer à appliquer la solution lorsqu'ACTIGARD 50WG est complètement mélangé à l'eau.
- 4) Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

Ne pas appliquer ce produit avec un système d'irrigation.

LÉGUMES-FRUITES

Culture	Tomates
Maladies visées	Tache bactérienne (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>vesicatoria</i>) Moucheture bactérienne (<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>tomato</i>)
Dose	25 g de produit/ha
Intervalle entre les traitements	7 jours
Remarques	<p>Commencer le traitement dans la semaine suivant la transplantation ou la levée.</p> <p>Effectuer jusqu'à 8 traitements successifs, selon des intervalles d'une semaine.</p> <p>Appliquer dans un volume d'eau entre 280 et 655 L/ha. Commencer la saison avec de faibles volumes d'eau. Lorsque le couvert végétal devient plus dense, augmenter le volume d'eau en conséquence.</p> <p>ACTIGARD 50WG doit être appliqué sur des plants en santé et en pleine croissance. Ne pas appliquer ACTIGARD 50WG sur des plants qui ont subi un stress causé par une sécheresse, des conditions d'humidité excessive, une température froide ou des dommages causés par un herbicide.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 8 traitements par saison.</p> <p>Ne pas appliquer à moins de 7 jours d'intervalle.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 200 g/ha d'ACTIGARD 50WG par saison.</p> <p>Précaution : Dans certaines circonstances, l'utilisation de ce produit sur des tomates peut provoquer une baisse de rendement. Syngenta recommande que l'utilisateur ou le producteur effectue un essai afin de déterminer si l'application de ce produit sur les tomates donne les résultats escomptés. En offrant ce produit, Syngenta s'attend à ce que l'utilisateur ou le producteur détermine lui-même si les avantages et l'utilité du traitement compensent la baisse de rendement pouvant découler de l'utilisation d'ACTIGARD 50WG. La décision d'appliquer ou non ACTIGARD 50WG sur des tomates revient à l'utilisateur ou au producteur, lequel doit tenir compte de la possibilité de baisse de rendement, de l'ampleur des dommages causés par les maladies, du coût d'autres méthodes de lutte contre les maladies et d'autres facteurs, le cas échéant.</p>

TABAC

Culture	Tabac (Burley et sous-cape)
Maladie visée	Moisissure bleue (<i>Peronospora tabacina</i>)
Dose	35 g/ha
Intervalle entre les traitements	10 jours
Remarques	<p>Appliquer selon un calendrier préventif lorsque la moisissure bleue présente une menace.</p> <p>Commencer le traitement lorsque les plants ont une hauteur moyenne de 45 centimètres (18 pouces). Un autre produit homologué pour la lutte contre la moisissure bleue devrait être utilisé avant que les plants n'atteignent une hauteur de 45 centimètres (18 pouces) pour une suppression en début de la saison et après la dernière application du produit, si les conditions sont favorables à la maladie.</p> <p>Effectuer jusqu'à 3 traitements étalés sur une période de 10 jours.</p> <p>L'application d'ACTIGARD 50WG peut faire jaunir les feuilles. Ce jaunissement superficiel disparaît d'ordinaire après le dernier traitement.</p> <p>ACTIGARD 50WG doit être appliqué sur des plants en santé et en pleine croissance. Ne pas appliquer ACTIGARD 50WG sur des plants qui ont subi un stress causé par une sécheresse, des conditions d'humidité excessive, une température froide ou des dommages causés par un herbicide.</p> <p>Ne pas appliquer ACTIGARD 50WG sur du tabac cultivé sur des planches ni dans des serres.</p> <p>Ne pas appliquer ACTIGARD 50WG avec des engrais foliaires ni avec des adjuvants.</p> <p>Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur, car cela peut causer des dommages.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 105 g d'ACTIGARD 50WG à l'hectare par saison.</p>

Culture	Tabac (jaune et brun)
Maladie visée	Moisissure bleue (<i>Peronospora tabacina</i>)
Dose	35 g/ha
Intervalle entre les traitements	10 jours
Remarques	<p>Appliquer selon un calendrier préventif lorsque la moisissure bleue présente une menace.</p> <p>Commencer le traitement lorsque les plants ont une hauteur moyenne de 30 centimètres (12 pouces). Un autre produit homologué pour la lutte contre la moisissure bleue devrait être utilisé avant que les plants n'atteignent une hauteur de 30 centimètres (12 pouces) pour une suppression en début de la saison et après la dernière application du produit, si les conditions sont favorables à la maladie.</p> <p>Effectuer jusqu'à 3 traitements étalés sur une période de 10 jours.</p> <p>L'application d'Actigard 50WG peut faire jaunir les feuilles. Ce jaunissement superficiel disparaît d'ordinaire après le dernier traitement.</p> <p>ACTIGARD 50WG doit être appliqué sur des plants en santé et en pleine croissance. Ne pas appliquer ACTIGARD 50WG sur des plants qui ont subi un stress causé par une sécheresse, des conditions d'humidité excessive, une température froide ou des dommages causés par un herbicide.</p> <p>Ne pas appliquer ACTIGARD 50WG sur du tabac cultivé sur des planches ni dans des serres.</p> <p>Ne pas appliquer ACTIGARD 50WG avec des engrais foliaires ni avec des adjuvants.</p> <p>Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur, car cela peut causer des dommages.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 21 jours précédant la récolte.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 105 g d'ACTIGARD 50WG à l'hectare par saison.</p>

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui concerne la gestion de la résistance, veuillez noter qu'ACTIGARD 50 WG est un fongicide du groupe P. ACTIGARD 50WG présente un mode d'action différent des fongicides et bactéricides actuellement offerts sur le marché. Puisque ACTIGARD 50WG n'agit pas directement sur les agents phytopathogènes, la possibilité que ceux-ci développent une résistance (tolérance) est faible. Cependant, on sait que les agents phytopathogènes développent une tolérance aux plantes hôtes résistantes et aux produits de lutte antiparasitaire utilisés de façon répétée. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région. De telles stratégies peuvent inclure alterner et/ou mélanger en réservoir avec des produits qui ont un mode d'action différent et adopter de bonnes pratiques culturales. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le conseiller local en lutte antiparasitaire ou le conseiller agricole. Si une tolérance à ce produit est observée dans la région, il est possible que ce produit ou que d'autres produits ayant le même mode d'action soient inefficaces. En cas de problèmes de lutte antiparasitaire vraisemblablement provoqués par l'acquisition d'une tolérance, se référer au

représentant local de Syngenta, au conseiller agricole local ou au conseiller local en lutte antiparasitaire qui vous indiquera d'autres méthodes de lutte optimales. Pour Syngenta, l'utilisation responsable des produits est gage d'une lutte contre les maladies efficace et à long terme.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide ACTIGARD 50WG ou les fongicides du même groupe P avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain ainsi que la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), ou visiter le www.syngenta.ca.

ACTIGARD^{MC} est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	P	FONGICIDE
---------------	----------	------------------

ACTIGARD^{MC} 50WG

RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES

USAGE COMMERCIAL

Granulé dispersable dans l'eau pour la suppression et la répression des maladies dans les tomates et le tabac par l'induction d'une résistance chez la plante hôte. Ne pas utiliser dans des serres.

GARANTIE :

Acibenzolar-S-méthyle 50,0 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION : IRRITE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 29756

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 14 g à 212 g

Syngenta Canada, inc.

140, Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Risques pour les humains et les animaux domestiques.

Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever immédiatement tout vêtement imbibé de pesticide, puis se laver à fond et remettre des vêtements propres.

Porter des gants résistant aux produits chimiques faits d'un matériau imperméable, des lunettes de protection, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange et le chargement du produit ou pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Pendant l'application, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures/bottes et des chaussettes.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Ne pas traiter plus de 100 ha par jour.

Ne pas utiliser dans des serres.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consulter le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte et encore, un sol compacté ou d'argile.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau.

RISQUES DE NATURE PHYSIQUE OU CHIMIQUE

Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou de flammes nues.

Ne pas retourner ni permettre à des travailleurs de retourner aux endroits traités dans les 12 heures suivant le traitement pour les tomates et dans les 8 heures suivant le traitement pour le tabac.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. Pour éviter toute contamination, garder à l'écart des aliments de consommation humaine et animale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

ACTIGARD^{MC} est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))